

DAMANE DAYN

▪ Objet de cette garantie

Le produit «**DAMANE DAYN**» porte sur la garantie des financements accordés par les banques et fenêtres participatives en faveur des entreprises contractant un financement excédant **1.000.000 DH** et/ou réalisant un CA dépassant **10.000.000 DH**.

▪ Bénéficiaires éligibles

Personnes physiques ou morales remplissant les critères suivants :

- De droit marocain quelle que soit leur forme juridique.
- Exerçant des activités de production de biens et/ou de services.
- Exerçant des activités légales et conformes aux principes de la charia.

▪ Secteurs éligibles

Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

▪ Programmes finançables

Investissements matériels et immatériels, acquisition de marchandises et couverture des besoins d'exploitation.

▪ Quotité de la garantie

60% du principal du financement.

Cette quotité de garantie peut atteindre **70%** en faveur des entreprises en phase de démarrage opérant depuis moins de 3 ans.

▪ Plafonds d'engagement

- **10.000.000 DH** par opération de financement.
- **20.000.000 DH** par entreprise, toutes garanties confondues.

Ces plafonds peuvent être relevés à **20.000.000 DH** par opération et à **40.000.000 DH** par entreprise en faveur des entreprises industrielles ou exportatrices ou opérant dans l'économie verte, disposant d'un rapport du CAC certifiant sans réserve leurs comptes au titre du dernier exercice clos.

▪ Délai de traitement des demandes

- **Pour les financements ne dépassant pas 1.000.000 DH** : 48 heures à partir de la réception de la demande.
- **Pour les financements dépassant 1.000.000 DH** : 10 jours ouvrables à partir de la réception de la demande.

▪ Présentation des demandes

Par l'intermédiaire de votre banque ou fenêtre participatives.